



POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, — . . . 10 — — 13 »
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'été, 9 mai).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 09 minutes du matin, Poste.
6 — 45 — (pour Angers seulement) Omn.
9 — 02 — — Omnibus-Mixte.
1 — 33 — — soir, Omnibus-Mixte.
4 — 13 — — Express.
7 — 22 — — Omnibus-Mixte.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 03 minutes du matin, Mixte.
8 — 20 — — Omnibus-Mixte.
9 — 50 — — Express.
12 — 38 — — Omnibus-Mixte.
4 — 44 — — soir, Omnibus.
10 — 30 — — Poste.
Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 43 s.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 30 c. la ligne.
Dans les réclames 30 —
Dans les faits divers 50 —
Dans toute autre partie du Journal. 75 —

RÉSERVES SONT FAITES :
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et
chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.

Chronique Politique.

Une seule nouvelle grave domine aujourd'hui la chronique politique : la résistance des patrons gènois aux prétentions de leurs ouvriers ; la décision qu'ils ont prise de faire fermer demain leurs ateliers.

« Cinq mille ouvriers seront ainsi sans travail », dit le télégramme qui annonce le second acte de ce regrettable conflit.

Quel en sera le troisième acte ?

Aux Cortès espagnoles, le général Prim a déclaré que le gouvernement a cherché successivement quatre candidats à la couronne, mais sans succès. Il dit qu'il en trouvera peut-être un dans trois mois, en ajoutant qu'il n'est nullement question en ceci du prince Alphonse de Bourbon.

Le maréchal dit qu'il n'appuiera jamais une restauration et qu'il conservera la liberté d'une main énergique. En ce qui concerne le Portugal, le but du gouvernement était une fédération monarchique qui aurait laissé aux deux nations leurs autonomies respectives.

Le maréchal Prim termine en assurant les députés qu'ils n'ont pas à craindre de désordres pendant l'inter règne.

M. Rios Rosas demande qu'il soit mis un terme à l'état provisoire, mais la séance est levée sans qu'il ait été prise aucune décision.

Les déclarations du maréchal Prim ont produit le meilleur effet dans les trois fractions de la majorité.

On espère que le débat qui a eu lieu ne sera pas rouvert avant la prorogation des Cortès.

LE CONCILE.

On lit dans une correspondance de Rome adressée à la *Gazette de France* :

« Le Pape, passant par-dessus l'ordre des délibérations conciliaires, et mettant de côté tous les travaux commencés, toutes les questions discutées et non résolues, introduisit brusquement, par un coup de son autorité souveraine, la question de l'infailibilité.

La grande lutte s'engagea donc, et sans redouter des impatiences et des violences, que la gravité exceptionnelle de la question semblait rendre particulièrement impossibles, on aimait à voir, dans la liberté même et l'ampleur de la discussion, une garantie sacrée pour l'autorité de la décision conciliaire, quelle qu'elle dût être.

Eh bien ! non ; cette garantie n'existe plus ; cette discussion ne continue plus ; cette liberté de parole pesait à la majorité ; depuis deux jours déjà elle le faisait sentir pas ses murmures et ses cris ; elle n'en voulait plus. Elle l'a brisée aujourd'hui par un vote.

Pourtant ses orateurs avaient pu répliquer aux orateurs de la minorité ; la commission surtout, presque tous les jours, avait occupé la tribune, et les premières heures de la séance : n'importe ! il faut en finir. A peine la moitié des orateurs inscrits ont pris la parole : n'importe ! Mais le monde sera stupéfait : n'importe !

Et, chose qu'il ne faut pas oublier de dire, parce qu'elle ajoute un trait de plus, s'il est possible, à cette violence même : hier même, deux orateurs français, S. Em. le Cardinal

Mathieu et Mgr l'Evêque d'Orléans, s'étaient fait inscrire précisément pour répondre à un orateur, Mgr Valerga, celui que la France a tant protégé à Jérusalem, et qui, la veille, dans son discours, avait longuement insulté la France : ils ne seront entendus, ni eux, ni les autres. »

Tout, dit l'*Univers*, est mensonger et calomnieux dans cet exposé, où chaque assertion, chaque mot a pour but de tromper l'opinion, de l'irriter contre le Pape et le Concile.

La question de l'infailibilité a été officiellement soulevée et posée par des *Postulata* qu'environ six cents Pères du Concile ont signés. C'était assez pour qu'elle fût introduite. Cependant le Pape n'a consenti à son introduction que sur les instances réitérées des organes de la majorité. Si le règlement avait été fait par le Concile, cette question, au lieu de venir après cinq mois de session, serait venue la première. La majorité, maîtresse du débat, l'eût ainsi voulu. C'est incontestable.

Le correspondant de la *Gazette de France* dit qu'une fois le débat engagé, on devait au moins espérer une discussion libre et ample ; puis il ajoute, en s'exclamant, que cette garantie n'existe plus.

Or, la discussion générale a duré trois semaines ; on lui a consacré quinze séances ; soixante orateurs ont été entendus, et sur ce nombre vingt-trois appartenaient à l'opposition.

De tous ces orateurs opposants, aucun n'a été gêné dans le développement de ses opinions ; deux seulement ont été interrompus, pas un ne s'est vu retirer la parole.

Si ce n'est pas là une discussion ample, si ce n'est pas là une discussion libre, que faut-il donc entendre par ampleur et liberté ?

Et notez que ce débat n'était qu'un préliminaire. Il portait sur la question générale et ne devait aboutir à aucun vote. Tous les points que les orateurs ont déjà traités peuvent être repris dans l'examen des chapitres.

Nous voudrions qu'on nous citât une discussion générale qui, dans une assemblée quelconque, ait été plus libre et plus ample.

Les déclamations déloyales de la *Gazette de France* et autres feuilles semblables aboutissent, en somme, à soutenir que toute discussion, même une discussion générale, ne peut être fermée tant que des orateurs se présentent pour parler. C'est poser en principe que jamais une discussion ne pourra prendre fin, dans une assemblée délibérante où tout le monde ne sera pas absolument du même avis.

Le correspondant de la *Gazette* insinue, et d'autres ne manqueront pas d'insinuer également, que c'est afin d'écartier Mgr l'Evêque d'Orléans et S. Em. le Cardinal de Besançon, inscrits de la veille, que la clôture a été prononcée.

Cette insinuation est ridicule. Comme soixante-six orateurs avaient pris rang avant Mgr Dupanloup et Mgr Mathieu, le tour de parole de ces deux orateurs ne serait venu que dans un mois ou six semaines. Ceux qui pouvaient redouter leurs discours n'avaient donc nul besoin de se presser.

La proposition de clôture, faite et votée le 3 juin, était d'ailleurs connue dès le 1^{er}. Le correspondant de la *Gazette* lui-même l'indique.

PROVERBES.

DEUX FRÈRES,

RÉCIT BRETON,

PAR MARIN DE LIVONNIÈRE.

(Suite.)

A beau mentir qui vient de loin, dit le proverbe, et, si l'on ne ment, toujours faut-il conter. Depuis vingt-quatre heures, j'étais perpétuellement sur la sellette ; mon père ne m'avait pas laissé respirer une minute ; il ne se lassait pas d'entendre les détails que je pouvais lui donner sur nos luttes maritimes dans les mers de l'Inde. A son tour, Olivier me mit à contribution ; il voulait savoir la vie qu'on mène aux colonies. La description de ces pays, si différents du nôtre et qui cependant nous touchaient de près, puisque nous y avions la moitié de notre famille, l'intéressait vivement. Je satisfis sa curiosité de mon mieux ; puis enfin je m'arrêtai.

« Maintenant, mon cher Olivier, lui dis-je, il me semble que j'ai amplement payé ma bienvenue ; ne pourrais-tu pas, toi aussi, m'apprendre du nouveau ?

— Du nouveau ! me répondit-il en riant, du nouveau dans notre petit pays !

— Mais sans doute ; n'y aurait-il que ton mariage.

— Eh bien ! mon père t'a tout dit hier soir à cet égard.

— Comment ! tout ? Je sais que Mlle Sophie de Gemmerai est riche et bien élevée. Le public ne l'ignore pas apparemment. Je voudrais en savoir un peu plus long que le public.

— Voyons. Que veux-tu savoir ?

— Dis-moi, Olivier, pourquoi te marier ? Qui t'a mis en tête cette idée singulière ?

— L'idée n'est pas singulière, ce me semble.

— Se marier à vingt-six ans !

— Eh bien ?

— Autant vaudrait entrer à l'hôpital pour le reste de ses jours.

— Allons, tu plaisantes.

— Non, Olivier, je ne plaisante pas ; un homme marié est un invalide, un impotent, un esclave ; s'il veut aller aux Indes, sa femme dit : « Non » ; s'il veut s'engager dans telle ou telle affaire, sa femme dit : « Non. » Un homme marié perd la plus précieuse de toutes les libertés, celle de disposer de soi. Il se donne, je le veux, il ne se vend pas ; mais, en fait, il ne s'appartient plus. »

— Olivier s'arrêta, prit un air sérieux et se mit à tracer

des lignes cabalistiques sur la poussière de la route avec une badine qu'il tenait à la main. Je le laissai faire, je le connaissais, il réfléchissait avant de répondre.

« Viens ici », me dit-il au bout d'une minute.

En même temps il me prenait par le bras et me plaçait de façon que je pusse voir les signes qu'il avait tracés sur la poussière.

« Comment ! m'écriai-je, de l'algèbre ? (M = E) (M = D, D = L). »

— Oui, mon cher Guy, voici ta proposition : M = E, Mariage égale Esclavage. Voici la mienne : M = D, Mariage égale Devoir ; D = L, Devoir égale Liberté.

Ecoute, il y a dans ce que tu disais tout-à-l'heure une apparence de vérité ; ce n'est qu'une apparence, le fond est très-faux. Sans doute, quand on se marie, on prend un engagement irrévocable ; mais est-on esclave pour cela ? Non. Parce qu'on a pris cet engagement librement, on ne s'est pas fait un esclavage ; on s'est créé un devoir, et rien au monde n'est plus libre que l'accomplissement du devoir ; car c'est la résistance aux passions, aux entraînements, aux tyrans du dehors ; c'est l'affirmation même de la liberté, l'acte libre par excellence. Prévaloir contre toutes les tentations en restant fidèle à Dieu, aux hommes, à sa conscience, par un vouloir persévérant, voilà le suprême honneur de l'être raisonnable. Oui, en se mariant, on se lie pour la vie ; mais

l'homme a ce droit, autrement il ne se posséderait pas lui-même et dépendrait du caprice. Là serait le véritable esclavage.

— Parbleu ! m'écriai-je, en dépit de ton algèbre et de ta morale, il n'en reste pas moins que, si tu te maries aujourd'hui, demain tu ne seras plus libre d'aller aux Indes.

— A moins reprit Olivier en riant, à moins que ma femme, dès demain, ne me dise : « Va-t'en aux Grandes Indes ! » Non, sérieusement, tu te fais illusion, ta proposition revient à celle-ci : « On ne peut pas faire à la fois deux choses contraires. » Rien de plus vrai, mais il n'y a en ceci trace d'esclavage. Assurément, quand on se marie, on s'enlève dans une certaine mesure la faculté de faire telles ou telles choses qui ne sont pas compatibles avec l'état qu'on vient d'embrasser ; mais cet inconvénient, on le rencontre partout : un soldat ne peut pas commercer, un commerçant ne peut pas devenir colonel ; nous ne pouvons courir simultanément deux carrières, nous n'avons pas le don d'ubiquité, nous sommes limités, voilà tout.

— Enfin, mon cher Olivier, je ne comprends pas qu'on songe à se marier à vingt-six ans.

— A la bonne heure, tu ne comprends pas ; peut-être comprendras-tu un jour.

— Mais, bref, qu'est-ce qui t'a déterminé ?

Or, c'est le 2 seulement que S. Em. le Cardinal Mathieu et Mgr Dupanloup se sont inscrits. Les dispositions du Concile étant connues de ces Prélats, ils pouvaient difficilement croire que la majorité, au lieu de fermer la discussion le lendemain, la prolongerait indéfiniment pour arriver à les entendre après avoir déjà entendu cent vingt-sept autres orateurs.

On peut donc présumer qu'ils se sont plutôt inscrits pour faire un acte que pour parler.

Du reste, la réponse que, d'après la *Gazette*, ils voulaient faire à Mgr Valerga, pourra trouver place dans la discussion des chapitres.

Cette réponse ne saurait avoir pour but, comme le prétend la *Gazette*, de venger la France, que Mgr Valerga n'a nullement insultée. L'éloquent Patriarche de Jérusalem a combattu et flétri le gallicanisme. Identifier cette doctrine à la France peut convenir à la *Gazette*, mais cela est contraire à l'histoire comme au bon sens.

Dans une lettre datée de Rome, le correspondant de l'*Univers* s'exprime ainsi :

« Si je pouvais me permettre de donner une opinion sur la disposition d'esprit qui se manifeste dans le Concile à l'égard de l'opposition, je dirais que l'on veut la traiter comme si elle n'existait pas, en ce sens qu'on ne veut rien faire en considération des sentiments qu'elle peut avoir comme opposition. Rien ne sera ni rejeté parce qu'elle le propose, ni admis parce qu'elle le rejette. Le parti pris, c'est l'absence de parti pris. Les Pères qui appartiennent à l'opposition ne sont pas regardés comme des adversaires, mais comme des collègues qui pensent ce qu'ils ont le droit de penser et qui disent ce qu'ils ont le droit de dire, et l'on croit que des dissentiments d'un jour ne doivent exercer aucune influence sur ce qui sera prononcé pour toujours. Voilà le Concile. Ceux qui disent autre chose mentent et ne le diront jamais tout haut. »

On lit dans le *Mémorial diplomatique* :

« Les versions les plus hasardées, pour ne pas dire apocryphes, continuant à être publiées dans les journaux sur le but et la portée de la dernière Note envoyée au marquis de Banneville par M. Emile Ollivier en sa qualité de ministre intérimaire des affaires étrangères, nous nous sommes mis en quête d'informations exactes sur la teneur véritable de ce document et nous avons recueilli les renseignements suivants, dont nous garantissons la complète authenticité.

« C'est le 12 mai, par conséquent trois jours avant la nomination du duc de Gramont comme ministre des affaires étrangères, que M. le garde des sceaux avait tenu à préciser, dans une Note spéciale, l'attitude que la France entend conserver à l'égard du Concile.

« M. le marquis de Banneville était chargé de donner lecture de cette Note au cardinal

Antonelli, et autorisé à lui en donner copie, si S. Em. en manifestait le désir.

« Une attaque de goutte ayant forcé l'ambassadeur à garder le lit durant quelques jours, la Note française ne fut communiquée au cardinal secrétaire d'Etat que lorsque M. le duc de Gramont eut, dans la circulaire d'usage, annoncé aux agents diplomatiques de l'Empereur son entrée en fonctions. Telle est la cause pour laquelle la Note a été, par erreur, attribuée au nouveau ministre des affaires étrangères, tandis qu'elle émanait de M. le garde des sceaux.

« La Note commence par déclarer que le gouvernement de l'Empereur ne se dissimule point que les conseils qu'il s'était fait un devoir d'adresser au Concile ne promettent pas d'obtenir le résultat auquel il aurait été heureux de les voir aboutir, aussi bien dans l'intérêt de l'Eglise que dans celui de l'Etat. C'est pourquoi il ne lui reste désormais d'autre parti à prendre qu'à garder à l'égard du Concile une attitude expectante, laquelle indique suffisamment la réserve que l'ambassadeur lui-même aura à observer à ce sujet.

« Par là le gouvernement de l'Empereur n'entend nullement désavouer ou blâmer les prélats français qui, au sein du Concile, combattent des tendances préjudiciables aux rapports entre l'Eglise et l'Etat; au contraire, il tient à rendre justice au zèle et à la persévérance avec lesquels ils accomplissent les devoirs de leur saint ministère; car si le gouvernement s'abstient d'intervenir dans la discussion des matières théologiques, c'est qu'il en reconnaît formellement la compétence aux évêques.

« Quelles que soient les décisions du concile, les lois organiques fournissent au gouvernement de l'Empereur des moyens efficaces pour écarter tout empiètement de l'Eglise sur ses droits politiques, et pour repousser toute atteinte portée aux dispositions du Concordat. Il croit devoir en avertir le St-Siège, afin que la réserve qu'il s'est imposée ne prête pas à de fausses interprétations.

« D'après des lettres de Rome, Mgr Valerga, patriarche latin de Jérusalem, aurait, dans la séance du 11 avril dernier, pris la parole au sein du Concile pour soutenir la définition de l'infaillibilité.

« L'orateur ne se serait pas borné à combattre les principes émis par Bossuet dans la célèbre déclaration de 1682; mais, dans le feu de l'improvisation, il se serait laissé aller à des attaques directes contre le gouvernement français.

« Le gouvernement de l'Empereur s'en est naturellement ému, et, dans un des derniers conseils des ministres, il aurait été décidé de constater la nature et les motifs de ces attaques. On ajoute qu'il aurait même été résolu que si Mgr Valerga a réellement tenu le langage qu'on lui prête, la France cessera de cou-

vrir de son protectorat les établissements religieux de la Palestine placés sous la juridiction du patriarche de Jérusalem. »

L'INCENDIE DE CONSTANTINOPLE.

Les opinions sur le nombre des morts retirés des ruines sont très-divergentes.

Le journal la *Turquie* publie un communiqué du ministre de la police qui évalue ce nombre à 104; le *Courrier d'Orient* dit 953; le *Levant-Times* 1,500; le *Levant-Herald* (jusqu'à mercredi) plus de 300.

Des informations, puisées auprès du gardien des cimetières latins, donnent 12 grecs, 68 arméniens-grégoriens, 17 arméniens-catholiques, 22 protestants, aucun israélite ni mahométan.

En dehors de ces chiffres, il est impossible de rien savoir de précis, quoique beaucoup d'ossements humains aient été déposés dans divers cimetières.

Le sultan, le gouvernement, les autorités, la population turque sont admirables. Des provisions, des couvertures, des ustensiles de ménage ont été fournis aux victimes; plusieurs maisons des quartiers turcs ont été ouvertes aux chrétiens, plus de mille ont déjà été mises à leur disposition. Des listes de souscription sont ouvertes parmi les Turcs; de fortes sommes ont été souscrites. Les différences de religion sont oubliées devant un si grand désastre.

Le *Figaro*, journal des surprises, annonce qu'une « importante découverte » a été faite encore relativement au complot :

« On a trouvé ou l'on sait tout au moins où sont les dix-huit bombes fondues par M. Viard et qui n'avaient pu être saisies.

« Voici comment on a été amené à découvrir ces engins :

« Il y a quelque temps, par suite de recherches actives faites à Paris et dans les environs, une des bombes fut trouvée dans un champ de blé, près de la route la Révolte.

« De renseignements en renseignements, on sut qu'un sieur V..., craignant d'être arrêté lors de la découverte du complot, et de voir faire des perquisitions à son domicile, où il détenait les terribles engins, les avait confiés à des amis sûrs et dévoués.

« V... fut en effet arrêté, et ses confidents, pris de peur à leur tour, convinrent de se débarrasser du dangereux dépôt confié à leur garde et d'aller le jeter dans le canal Saint-Ouen.

« Ils partirent donc la nuit pour se rendre à Saint-Ouen. En route, ils perdirent une des bombes, sans qu'il leur fût possible de remettre la main dessus. C'est cette bombe égarée qui a fait retrouver les autres.

« Hier soir on a commencé à fouiller le canal, et plusieurs bombes ont été retirées de

l'eau. Les recherches se poursuivent activement, car on possède la certitude que toutes sont à l'endroit d'où les premières ont été retirées.

« Trois des anciens détenteurs de ces engins ont été arrêtés pendant la journée d'hier; ce sont les nommés Edouard Maillet, Alexandre Blangsey et Charles Gheselle. »

Pour les articles non signés : P. GONET.

Nouvelles Diverses.

On écrit de Paris, le 10 juin :

« La chute du ministère, telle est la nouvelle annoncée hier, sans doute pour être démentie aujourd'hui. Il paraît toutefois que Sa Majesté n'a cessé de témoigner la plus grande confiance au cabinet, et se serait montrée assez irritée de l'hostilité ouverte et de la polémique ardente de la droite et de ses journaux contre M. Ollivier. On dit que, sur un auguste désir, M. Duvernois quitte le *Peuple français* où son attitude commençait à lasser la patience impériale. »

— Parmi les membres du Corps-Législatif, on fabrique déjà un futur ministère dont les principaux membres seraient MM. Magne, Schneider, Ernest Picard.

— Le calcul a été fait que les propositions financières pour la réforme des impôts dont est saisi le Corps-Législatif, depuis le commencement de la session, si elles étaient adoptées, diminueraient le budget des recettes de plus d'un milliard, sans compensation assurée.

— Il se confirme que la commission de l'impôt sur les boissons s'est prononcée pour l'abaissement du droit d'octroi imposé aux vins à l'entrée dans Paris.

Le droit, qui est actuellement de 20 francs par hectolitre, serait ramené à 10 francs.

La majorité de la Chambre paraît acquise d'avance à cette modification, dont on doit se rappeler que la proposition avait réuni 150 signatures.

— On a distribué aux députés le rapport de la commission chargée d'examiner les diverses propositions relatives aux annonces judiciaires. La commission s'est prononcée pour le système de M. Birotteau, qui attribue au conseil général la désignation des journaux devant renfermer les annonces légales. La désignation faite par le conseil général, dans sa session ordinaire, s'appliquera à toute l'année qui commencera le 1^{er} janvier suivant.

— Le ministère des affaires étrangères fait préparer un *livre jeune* pour être distribué au moment du budget. Les affaires d'Orient, de Grèce et de Rome doivent, assure-t-on, y tenir une place très-intéressante.

— Il paraît certain que le ministère s'occupe

— Ah ! nous y voilà ; c'était ce qu'il fallait demander tout d'abord, au lieu d'escarmoucher pour me faire sortir de mes retranchements. L'escarmouche est inutile, je n'ai point de retranchements pour toi. Eh bien, tu désires savoir ce qui me décide à me marier ? Je voudrais pouvoir te répondre : C'est la raison seule ; malheureusement, ce ne serait pas exact. Sans doute la raison m'a fait faire les premiers pas ; je désirais remplir ma vie, je la sentais vide. Mon père, ayant voulu me garder près de lui, je ne puis avoir la légitime ambition d'exercer des fonctions publiques; on m'a retenu au foyer, désormais ma place est au foyer. Mais j'y suis seul ; or, il n'est pas dans l'ordre commun de rester seul. J'ai donc songé à me marier pour être quelque chose en ce monde, savoir : père de famille. Il y a beaucoup d'hommes mariés, il y a peu de vrais pères de famille. J'aurais voulu être père de famille dans la grande acception du mot. Tel est le but que je me suis proposé d'abord. Mais quand j'ai eu réfléchi aux nombreux et importants devoirs, aux dangers, aux peines de cet état si commun et généralement si mal compris, j'ai été tenté de reculer. Tous ceux qui ont vécu disent que la vie est amère, pleine de souffrances et de larmes. Que sert alors d'ajouter d'autres vies à la sienne ? N'est-ce pas vouloir souffrir dans ceux qu'on aime et peut-être mourir plusieurs fois ? Les égoïstes, un peu avisés ne se

mariant point. Moi aussi, j'hésitais ; j'aurais voulu avoir une compagne dans mes jours heureux, je n'en voulais plus à l'aspect de ces affreux jours de deuil qui se lèvent à tout horizon humain. Voilà quel a été le second mouvement de mon âme. Mais la Providence oppose aux difficultés de chaque situation un mobile d'action suffisant. La gloire fait le soldat vaillant, l'amour fait le père généreux. C'est dans le cœur que germent ces beaux sentiments, et ils dominent les froids calculs de la tête.

Au plus fort de mes hésitations, mon père, à qui j'avais fait part, quelques mois plus tôt, de mes velléités d'établissement, me dit un matin : « Je me suis occupé de toi, je t'ai trouvé le plus charmant des partis, une héritière, une orpheline, la pupille d'un de mes vieux amis, Mlle Sophie de la Gemmerie ; tout est arrangé, vous allez vous voir pendant huit jours dans une maison tierce, si l'un et l'autre vous dites : « Oui », ce sera chose arrêtée. Toutefois le mariage n'aura lieu que dans un an, parce que M. du Quillio, l'oncle de la jeune fille, veut préalablement rendre ses comptes de tutelle. »

Là-dessus, n'osant pas avouer mes perplexités, j'ai suivi mon père chez Mme de Trévenin où j'ai vu Sophie. Depuis, j'ai été deux fois chez M. du Quillio, j'y retrouvais toujours Sophie. Ah ! il n'était besoin de cela

désormais pour que je me décidasse. Dès le premier jour, en moi-même, j'avais dit oui.

J'aimais, j'aime profondément, je ne balance plus, les sombres couleurs de l'avenir se sont effacées; mon regard ne va pas au-delà de l'aurore radieuse qui se lève devant moi.

Et voilà où j'en suis présentement, frère Guy. Je ne t'ai rien caché; tu vois quelles ont été à l'origine mes aspirations vers un état plus fixe et plus utile que celui de jeune homme inoccupé; je t'ai dit mes craintes, mes retours sur moi-même quand la tâche m'a paru pénible; puis enfin tu sais l'entraînement auquel j'obéis aujourd'hui. Sophie remplit mon cœur et ma pensée. Que j'aie raisonné, que j'aie hésité, cela me paraît absurde, impossible. Ou plutôt non, c'est tout naturel; je n'avais pas vu Sophie.

— Mon cher Olivier, dis-je en prenant la parole après un instant de silence, tu es plus sage et plus fou que moi : jamais je ne m'étais imaginé qu'il y eût tant de difficultés dans l'état de père de famille, qui me paraissait, au contraire, le plus simple du monde; jamais, en revanche, la vue d'une jeune fille ne m'a tourné la tête.

— Ah ! tu ne connais pas Sophie !

— Mon Dieu, j'ai vu de fort belles personnes à l'Île-de-France, l'idée de me marier ne s'est pas présentée une seule fois à mon esprit.

— Tant mieux; le pèlerinage de la vie est long parfois; il ne faut pas s'associer pour le faire avec la beauté seule, car la beauté reste en route. Donc tu as bien fait. Mais, en faisant autrement que toi, ai-je mal fait ? Songe que nos situations n'étaient pas semblables. A l'Île-de-France, sans appui, sans conseil, tu pouvais te laisser emporter par un caprice. Ici, sous les yeux de mon père, approuvé par lui, je n'avais rien de semblable à craindre. Et puis, croire que Sophie n'est simplement qu'une belle personne !...

— Elle est tout ce que peut être une fille d'Eve, je le veux, mon cher Olivier; mais encore, n'y a-t-il qu'elle en ce monde ? Décidément, tu me parais aimer à un point qui n'est pas raisonnable.

— Pas raisonné, oui; mais pas raisonnable ? Et pourquoi ? L'amour des époux l'un pour l'autre a été placé au dessus de toutes les affections terrestres par Dieu lui-même. Or, là où Dieu n'a point posé de limites, la raison n'en saurait mettre.

— Allons, c'est fort bien répondu; néanmoins, je le répète : je ne comprends pas.

— Tu ne comprends pas ! me dit Olivier en me regardant fixement; je te connais, mon cher Guy, eh bien, je le répète aussi, moi, tu comprendras un jour; alors peut-être tu aimeras plus follement que moi : tâche d'aimer droitement ! »

